

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Université des Sciences et de la Technologie Houari-Boumediene
Vice-rectorat chargé du Développement, de la Prospective et de l'Orientation
NIF : 408020000160557

AVIS D'ANNULATION

Conformément aux dispositions de l'article 40 du décret présidentiel n° 15/247 du 16 Septembre 2015, portant réglementation des marchés publics, modifié et complété, il est porté à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offre ouvert avec exigences de capacités minimales n° 13/USTHB/25 relatif à « Rénovation du mobiliers pédagogiques des blocs des classes, et des amphithéâtres à l'USTHB Alger, que **l'attribution provisoire a été annulé**. En application de l'article 82 du décret présidentiel n° 15/247 du 16 Septembre 2015, portant réglementation des marchés publics, modifié et complété, les soumissionnaires intéressés peuvent se rapprocher des services du Vice-Rectorat chargé du Développement, de la Prospective et de l'Orientation au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication du présent avis, pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières. Tout soumissionnaire contestant le choix opéré par le service contractant peut introduire un recours, dans les dix (10) jours qui suivent la date de la première publication du présent avis dans les quotidiens nationaux ou au BOMOP, auprès de la commission sectorielle des marchés du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (11, chemin Doudou Mokhtar - Ben Aknoun - Alger).